

Annexes n°8 : Présentation du site d'étude

1. Préambule

Le présent document permet de présenter le projet et son contexte. Il vise notamment à définir la sensibilité de la zone étudiée en prenant en compte les zones naturelles patrimoniales et en suivant la réglementation sur l'eau en vigueur lors de la réalisation de ce rapport.

La caractérisation des zones humides a été établie suivant les méthodologies de l'arrêté du 01 octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008 « précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement », et la circulaire du 18 janvier 2010 « relative à la délimitation des zones humides en application des articles L 214-7-1 et R 211-108 du code de l'environnement ».

2. Projet

La commune de Bécon-les-Granits envisage l'aménagement d'un lotissement. Ce projet s'implante en continuité immédiate du bourg. Le parcellaire concerné représente une surface d'environ 4,5 ha composée principalement d'un terrain exploité pour l'agriculture ainsi que d'un jardin arboré.

Ce lotissement vise à développer et à diversifier l'offre de logements sur la commune. Il sera composé de 92 logements (50 lots libres, 27 logements sociaux, 15 logements intermédiaires). Une voirie sera créée pour desservir ces différents lots et il est également prévu 29 places de stationnement.

Le jardin arboré sera parcouru par un cheminement doux (revêtement perméable et débouchant sur l'Avenue des Roses) et constituera un parc avec aire de jeux. Des ouvertures du maillage piéton sont également prévues au nord-est et au sud du site d'étude.

Le projet sera raccordé aux réseaux d'eau potable (AEP), assainissement (EU) et réseaux souples. Les eaux pluviales seront gérées par des ouvrages de rétention individuels pour les différents lots, ainsi que par des noues de transit le long de la voirie. Les eaux pluviales chemineront ensuite vers un bassin de rétention situé en pointe sud du projet. Celui-ci permettra de compléter les besoins de stockage avant rejet régulé au milieu naturel. Il présentera une emprise globale d'environ 1500 m² pour un volume minimum stocké de 770 m³.

3. Contexte du site d'étude

3.1. Localisation du site d'étude

Le projet est localisé à l'est du bourg de Bécon-les-Granits (49370), à l'angle entre l'Avenue des Roses et Le Petit Champs d'Angers.

Sa situation géodésique est la suivante :

Système géodésique	E (m)	N (m)
Lambert 93	414564	6718020

Il se trouve à une altitude comprise entre environ 52 m et 67 m NGF.

→ Plan de situation

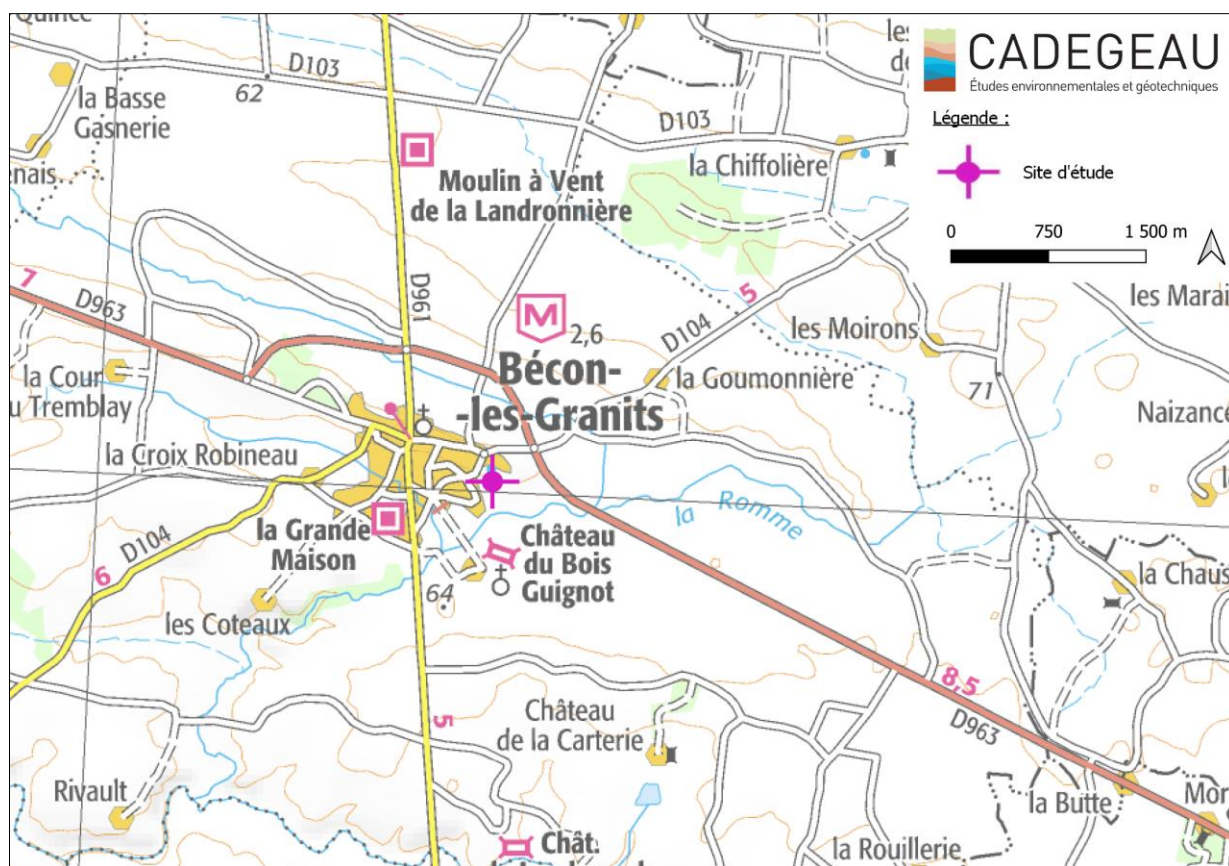


Figure 1 : Carte de localisation du site (scan 25/IGN)

Le projet s'implante dans un contexte relativement urbain. Dans l'environnement proche du site se trouve un ensemble de quartiers d'habitation, notamment à l'ouest et au sud-ouest. On retrouve également la zone de La Clercière et la route départementale RD963 un peu plus au nord. Un chemin piéton (circuit du Granits) longe le sud-ouest du site étudié et des espaces agricoles s'étendent au sud et à l'est.

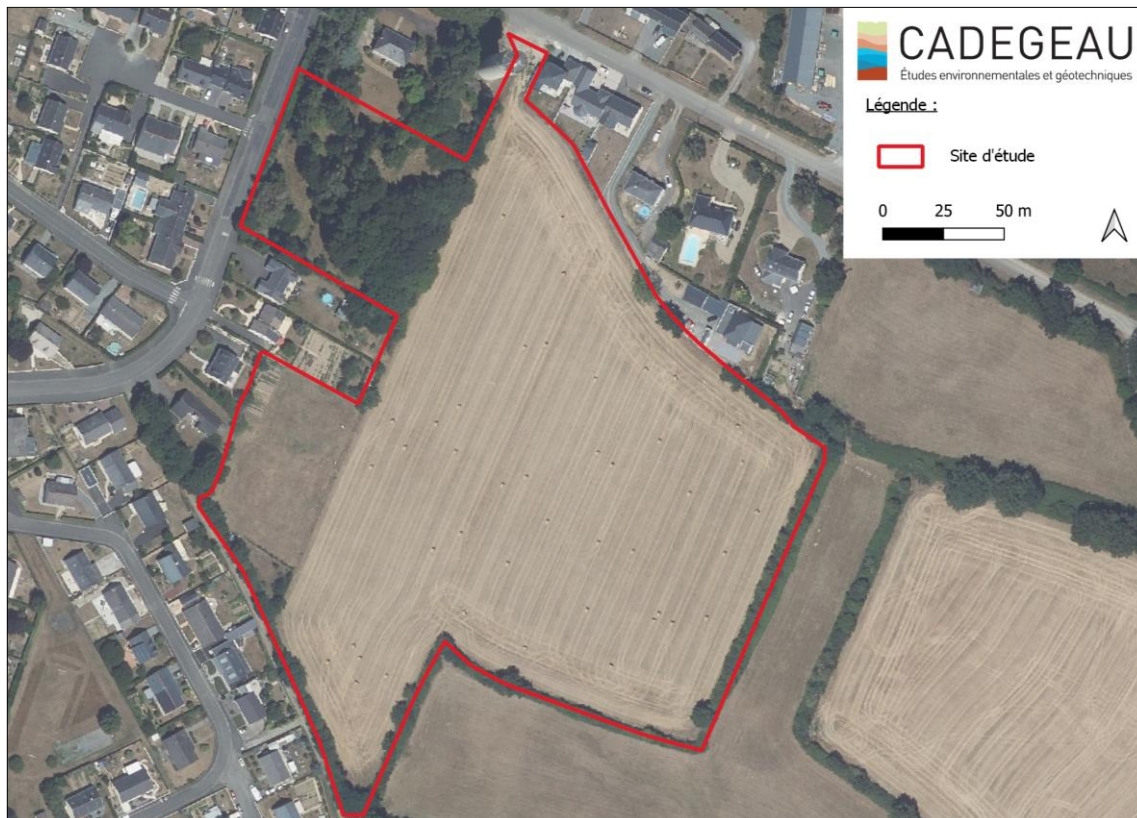


Figure 2 : Vue aérienne du site d'étude

Le site étudié est actuellement principalement occupé par une parcelle cultivée. On rencontre également un espace de prairie au sud-ouest et un jardin arboré au nord-ouest. Le site d'étude est globalement délimité par un linéaire de haies.

→ Situation cadastrale

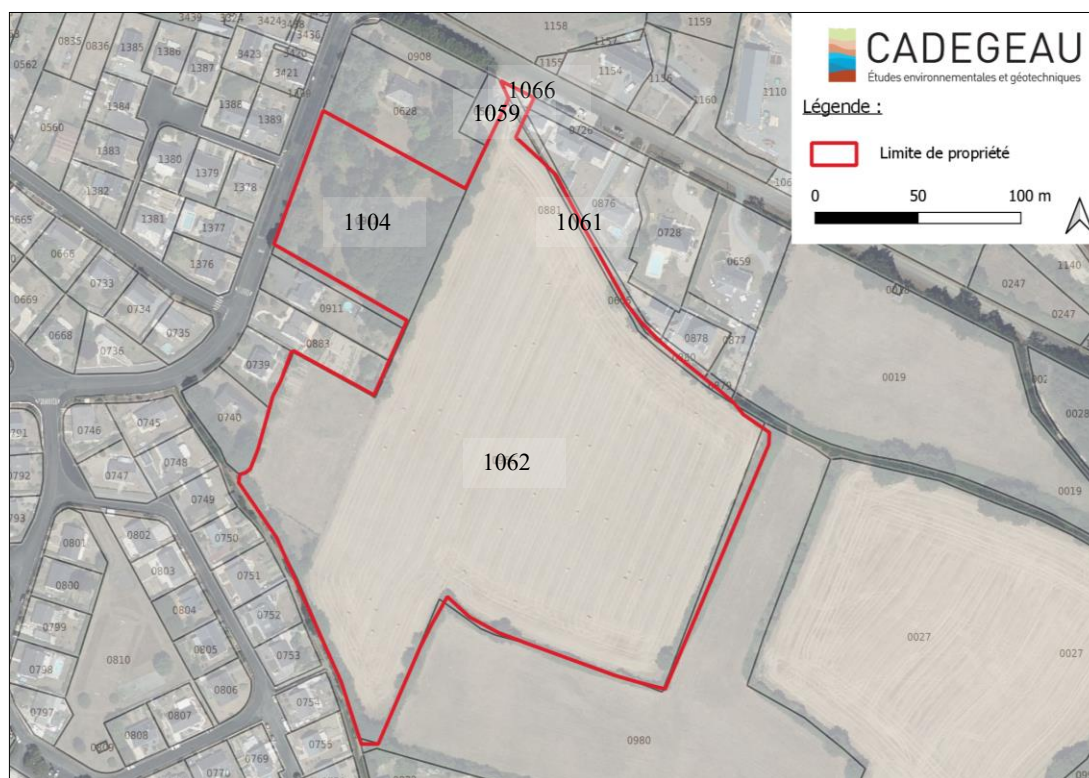


Figure 3 : Plan cadastral

Le site étudié s'implante sur les parcelles n°1059, 1061, 1062, 1066 et 1104 de la section E du plan cadastral de Bécon-les-Granits pour un projet d'une superficie d'environ 45 124 m².

→ Géologie

La situation géologique du site d'étude est présentée sur la carte géologique 453 : Chalonnes-sur-Loire (zones gréseuses).

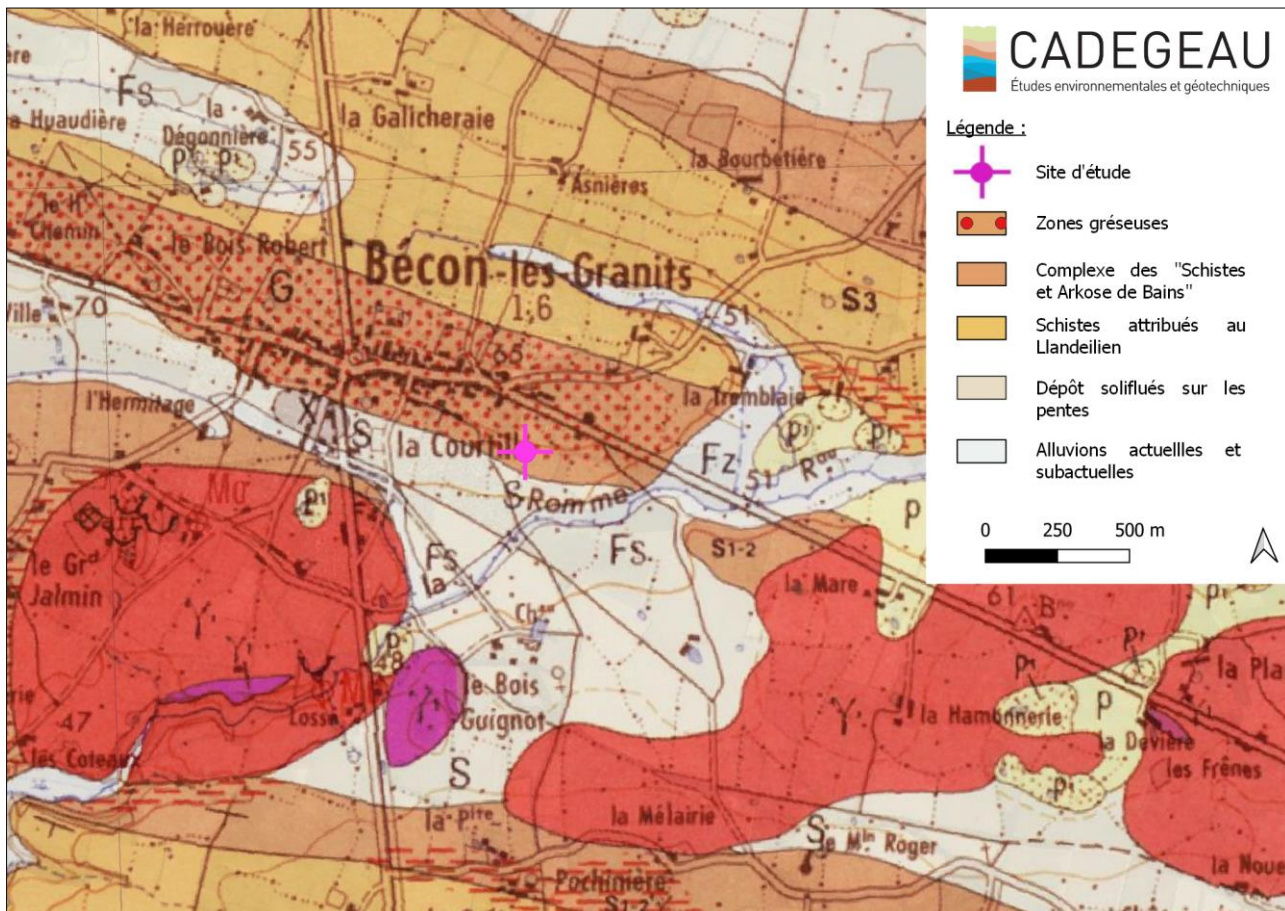


Figure 4 : Carte géologique (BRGM)

3.2. Zonages de protection

→ Plan Local D'Urbanisme

Les documents d'urbanisme comme le Plan d'Occupation des Sols et le Plan Local d'Urbanisme (Article L.123.1 à 7 du code urbanisme), incluent les préoccupations liées à l'environnement. Les éléments de paysages et culturels doivent y être identifiés et classés.

Le chapitre 8A-1 du SDAGE Loire Bretagne précise également que « *Les Plans Locaux d'Urbanisme incorporent dans les documents graphiques les zones humides dans une ou des zones suffisamment protectrices et, le cas échéant, précisent, dans le règlement ou dans les orientations d'aménagement, les dispositions particulières qui leur sont applicables en matière d'urbanisme.* »

L'opération se situe en secteur 1AU du Plan Local d'Urbanisme de Bécon-les-Granits (dernière approbation du 01/10/2020). Ce secteur correspond aux « Zones à urbaniser à dominante d'habitat, avec une mixité des fonctions, ouvertes à l'urbanisation ». Le projet correspond à un périmètre comportant une Opération d'Aménagement et de Programmation.

Le PLU ne recense pas de zone humide au niveau du site d'étude. Il indique toutefois que la haie périphérique existante constitue un élément de paysage protégé (art. L.151-23 du code de l'Urbanisme).

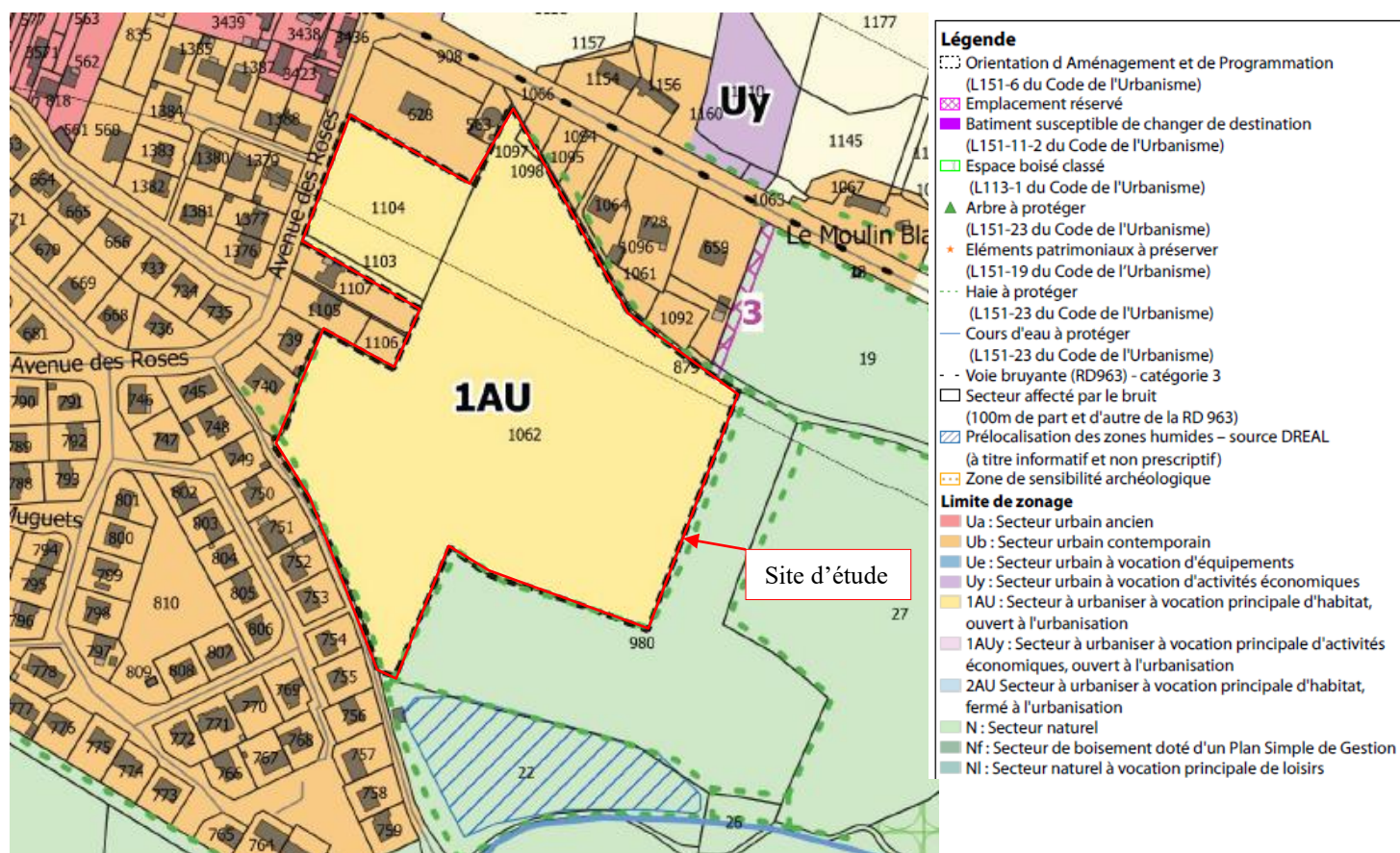


Figure 5 : Plan Local d'Urbanisme de Bécon-les-Granits

→ **Autres zonages**

Le site étudié est situé dans une zone de présomption de prescription archéologique. Il présente une haie périphérique protégée. Il n'est concerné par aucun autre zonage de protection de la biodiversité.

Abréviation	Dénomination	OUI	NON	Distance*
ZNIEFF	Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique ou Floristique :		X	4 km à l'est
ZICO	Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux		X	11,5 km au sud-ouest
ZPS	Zones de Protection Spéciales pour l'avifaune Natura 2000		X	10,5 km au sud-ouest
ZSC	Zones Spéciales de Conservation Natura 2000		X	7 km au sud-ouest
SIC	Sites d'Intérêt Communautaire		X	
ONZH	Zones Humides d'Importance Nationale et internationale		X	5 km au sud-ouest
PPRI	Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles des Inondations		X	
AZI	Atlas zone inondable		X	
Périmètre de captage	Périmètre de protection captable d'eau potable suivant loi sur l'eau du 3 janvier 1992 et la circulaire du 15 février 1993		X	
Bois et élément classé	Bois classé suivant l'article L.130 du Code de l'Urbanisme et élément classé suivant l'article L151.23 du Code de l'Urbanisme	X		Haie périphérique au site
Sites classées ou inscrits	Sites classés suivant les articles L. 341-1 à L.341-22 ; R. 341-1 à R.341-31 du Code de l'environnement		X	9 km au sud-ouest
Sites archéologiques	Zones de présomption de prescription archéologique ou zones de sensibilité archéologique	X		
Autre zone du PLU	Autre zone protégée du Plan Local d'Urbanisme		X	

* Distance du site le plus proche

4. Diagnostic des zones humides

4.1. Prélocalisation de zones humides

La pré-localisation des zones humides de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ne met pas en évidence de zone humide potentielle au niveau du site étudié.

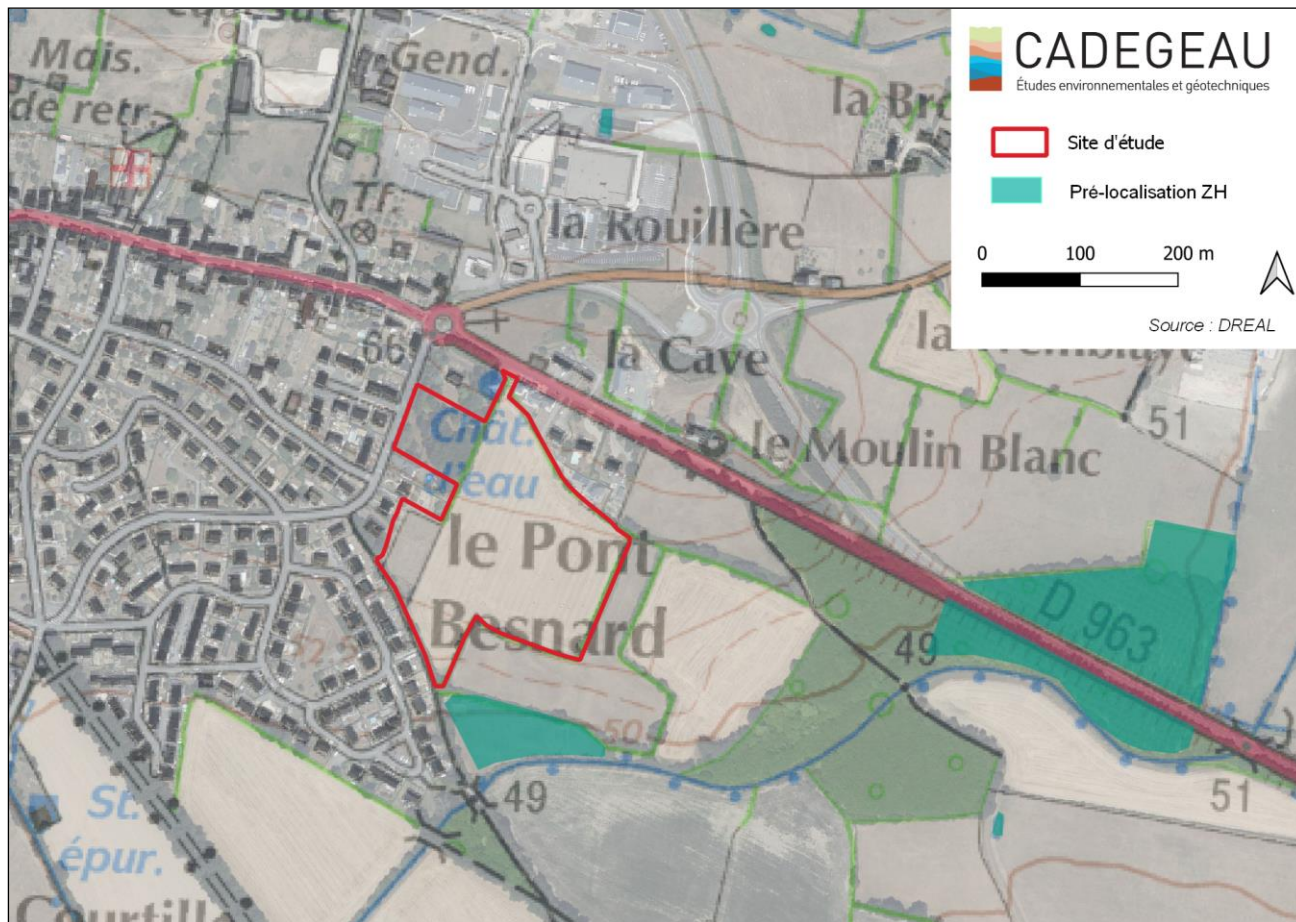


Figure 6 : Carte de pré-localisation des zones humides (DREAL)

CADEGEAU
Études environnementales et géotechniques

Site d'étude

Proba_seuilee_MH_metrop

- Milieu probablement non humide
- Milieu probablement humide (probabilité faible)
- Milieu probablement humide (probabilité forte)
- Zone en eau
- Milieu probablement humide artificialisé

0 100 200 m

Sources : Agrocampus

4.2. Inventaire de terrain

La méthodologie empruntée à ces textes législatifs prend en compte les critères suivants pour la détermination et délimitation des zones humides :

- Les inventaires de terrain permettant le diagnostic des zones humides ont été menés les **8 et 17 octobre 2024**.

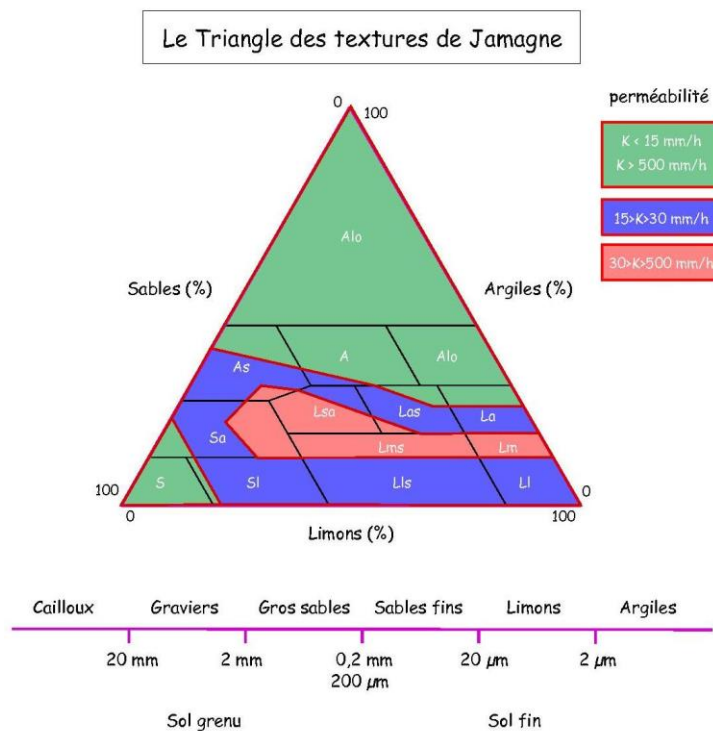
5. Analyse pédologique

L'analyse de sol de l'aire d'étude vise à établir les propriétés pédologiques du terrain dans l'optique de caractériser le sol en place ainsi que de définir la présence ou non de zones humides.

Le nombre, la répartition et la localisation des sondages dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site. Nous avons ici réalisé 9 sondages à la pelle mécanique qui ont été complétés par 14 sondages à la tarière manuelle.

Les caractéristiques du sol prises en compte ont été les suivantes :

- profondeur des différents horizons
- texture du sol selon les caractéristiques référencées par le triangle de Jamagne
- couleur
- degré d'humidité
- présence d'éléments grossiers
- nature et degré d'hydromorphie



Les investigations pédologiques montrent que le sol en place est relativement homogène et profond. On distingue globalement trois types de sol sur le site étudié dont les profils pédologiques sont les suivants :

Sol 1 : Sol de type IVc ou hors classement GEPPA

**%THR : proportion de Taches d'Hydromorphie Rouille rencontrée dans l'horizon décrit*

Profondeur	Description	% THR*
0 - 25 cm	Terre végétale argilo-limoneuse, brune, fraîche, saine avec éléments centimétriques.	0 %
25 - 120 cm	Limon argileux, ocre, frais avec éléments centimétriques.	5 %
120 - 270 cm	Roche mère altérée, ocre/rose, fraîche, éléments centimétriques à décimétriques.	20 %



S1

Sol 2 : Sol de type IVc ou hors classement GEPPA

**%THR : proportion de Taches d'Hydromorphie Rouille rencontrée dans l'horizon décrit*

Profondeur	Description	% THR*
0 - 30 cm	Terre végétale argilo-limono-sableuse, brune, fraîche, saine avec quelques éléments millimétriques.	0 %
30 - 80 cm	Roche altérée, marron claire/ocre/rouge, fraîche, éléments centimétriques à décimétriques.	50 %



Sol 3 : Sol de type Vb

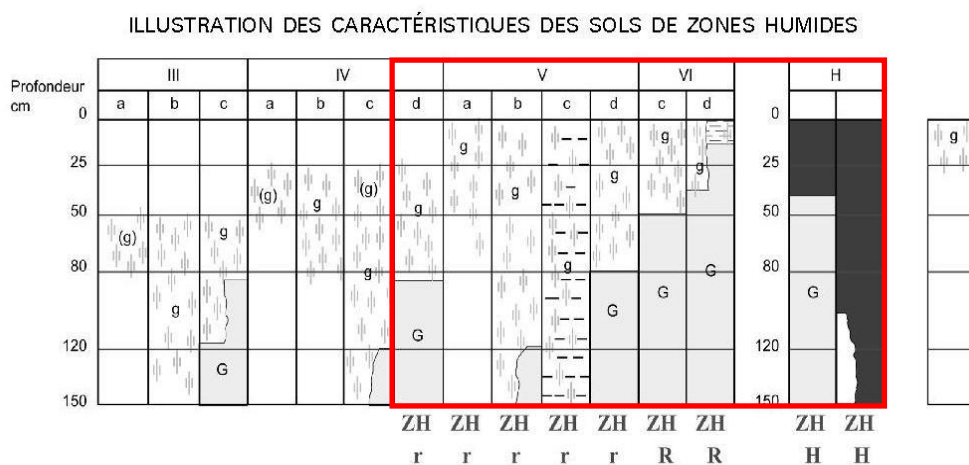
**%THR : proportion de Taches d'Hydromorphie Rouille rencontrée dans l'horizon décrit*

Photo	Profondeur	Description	% THR*
	0 - 30 cm	Terre végétale limono-argileuse, brune, fraîche, racines oxydées. 	5-10 %
	30 - 80 cm	Argile, marron claire, fraîche.	20 %
	80 - 100 cm	Argile, fraîche, ocre.	20-30 %
	100 - 120 cm	Roche dégradée, fraîche, ocre	60 %

Les sondages de sol ont révélé la présence d'un sol globalement argilo-limoneux reposant à plus ou moins grande profondeur sur une roche mère altérée. Le sol 2 se distingue ainsi par la rencontre de cette roche dégradée à partir de 30 à 50 cm de profondeur.

Les types de sol 1 et sol 2 rencontrés au niveau du site étudié ne sont pas caractéristiques des zones humides suivant le référentiel des sols humides de l'arrêté du 01 octobre 2009 (classes d'hydromorphie du Groupe d'Etude des Problèmes de Pédologie Appliquée GEPPA 1981).

En revanche, le sol 3 est caractéristique de zones humides et représente une superficie d'environ 2700 m².



Morphologie des sols correspondant à des "zones humides" (ZH)

- (g) caractère rédoxique peu marqué (pseudogley peu marqué)
- g caractère rédoxique marqué (pseudogley marqué)
- G horizon réductique (gley)
- H Histosols R Réductisols
- r Rédoxisols (rattachements simples et rattachements doubles)

d'après Classes d'hydromorphie du Groupe d'Etude des Problèmes de Pédologie Appliquée (GEPPA, 1981)

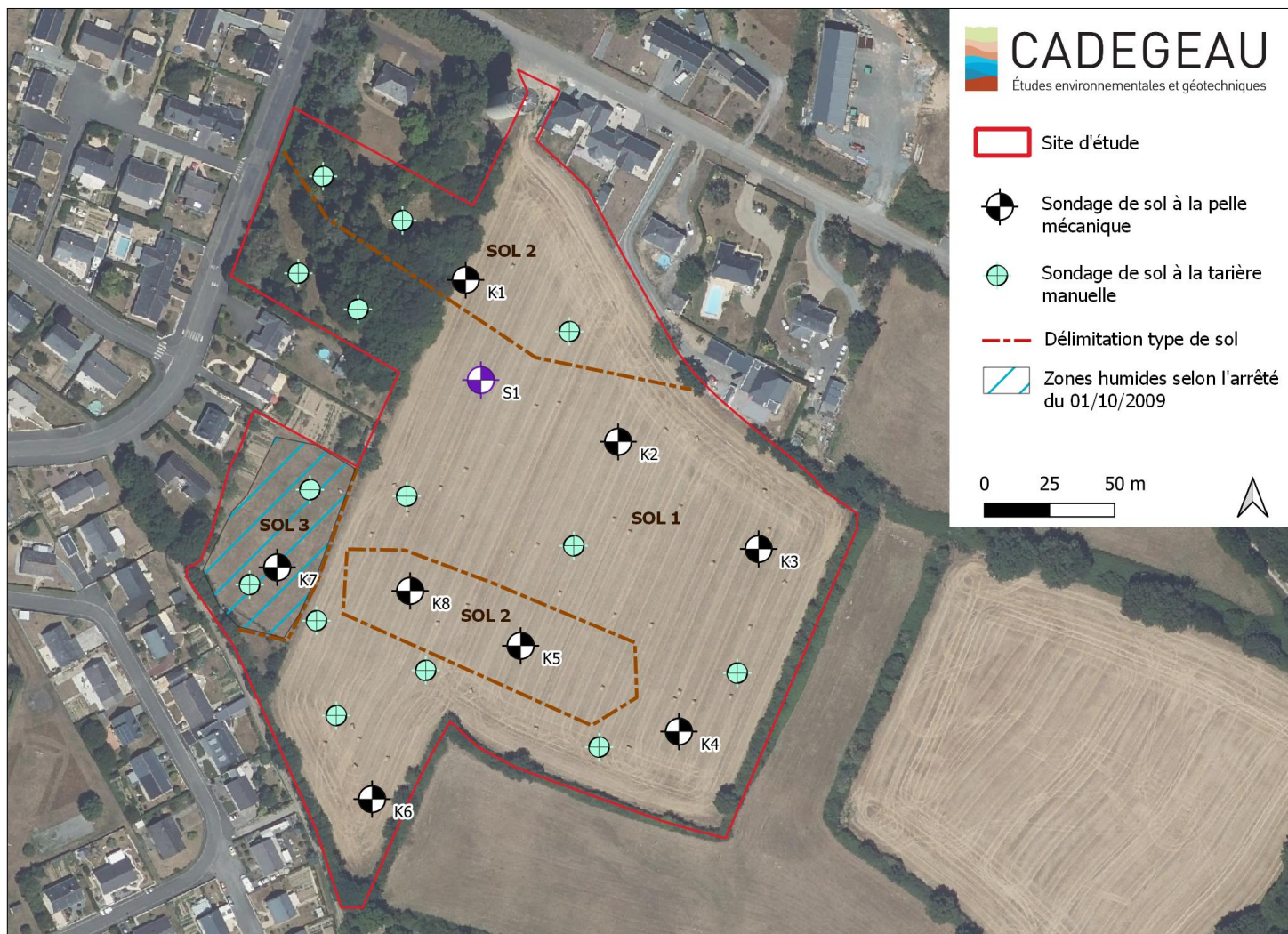


Figure 8 : Localisation des sondages et délimitation du sol caractéristique de zones humides

6. Flore et habitats

6.1. Conditions préalables

L'examen de la végétation est essentiellement réalisé à vue en privilégiant une période où les espèces sont à un stade de développement permettant leur détermination et notamment la période incluant la floraison des principales espèces.

Le nombre, la localisation et la répartition des zones inventoriées dépend de la taille et de l'hétérogénéité du site étudié. Les inventaires seront effectués en des points homogènes (placettes circulaires de 1,5 à 10 mètres en fonction du type de strate) et doivent permettre de faire apparaître les espèces dominantes.

L'examen prend ainsi en compte :

- le pourcentage de recouvrement de chaque strate (arborescente, arbustive, herbacée),
- le pourcentage de recouvrement des espèces par strate. Les espèces dont les taux de recouvrement cumulés permettant d'atteindre 50% du recouvrement total de la strate seront prises en compte,
- les espèces ayant individuellement un pourcentage de recouvrement supérieur ou égal à 20% si elles n'ont pas été comptabilisées précédemment.

Le caractère hygrophile des espèces inventoriées est ensuite examiné. Si au moins la moitié de ces espèces dominantes figure sur la « Liste des espèces indicatrices de zones humides » (Annexe II Table A de l'arrêté du 24 juin 2008), la végétation peut être qualifiée d'hygrophile et est donc représentative d'une zone humide.

Cet examen de la végétation étudie également la vulnérabilité du milieu selon le statut des espèces rencontrées. La liste des espèces inventoriées dans ce rapport spécifie leurs statuts réglementaires vis-à-vis de la liste rouge qui précise le degré de menace pesant sur l'espèce (*Ex : Taxons non revus récemment, présumés disparus ; CR : en danger extrême de disparition ; EN : en danger de disparition ; VU : vulnérable ; NT : quasi-menacés ; LC : non menacés ; NE : non évalué*), *protection nationale (PN), protection régionale (PR)*).

Enfin, les habitats sont déterminés en fonction des espèces dominantes inventoriées selon la classification des habitats EUNIS (European Nature Information System) ou le code Corine Biotopes. Ce classement par type d'habitat peut permettre de déterminer la présence d'une zone humide s'ils sont considérés comme tels dans l'annexe 2 (table b) de l'arrêté du 24 juin 2008.

6.2. Relevés floristiques

Les espèces inventoriées sur le site d'étude sont présentées dans les tableaux suivants. Leurs statuts réglementaires (listes rouges) et leur présence sur la « Liste des espèces indicatrices de zones humides » y sont spécifiés. L'inventaire se distingue en quatre grandes zones : la parcelle cultivée, la partie prairie au sud-ouest, la haie périphérique du site et le jardin arboré au nord-ouest.

Parcelle cultivée :

La parcelle exploitée présente une faible diversité floristique. Elle est majoritairement représentée par l'espèce cultivée (reliquat de culture de sarrazin (*Fagopyrum esculentum*) au moment de l'inventaire).

Prairie sud-ouest :

Nom commun	Nom scientifique	France	Région PDL	AII	% par espèce
Espèces dominantes : Strate herbacée					
Trèfle des prés	<i>Trifolium pratense</i>	LC	LC		40
Ray Grass	<i>Lolium perenne</i>	LC	LC		35
Renoncule	<i>Ranunculus sp.</i>	LC	LC	x	15
Pissenlit	<i>Taraxacum officinale</i>	LC	-		5
Carotte sauvage	<i>Daucus carota</i>	LC	LC		5

Haie périphérique :

Nom commun	Nom scientifique	France	Région PDL	AII	% par espèce
Espèces dominantes : Strate arbustive					
Prunellier	<i>Prunus spinosa</i>	LC	LC		25
Ronce ligueuse	<i>Rubus fruticosus</i>	NE	NE		25
Aubépine à un style	<i>Crataegus monogyna</i>	LC	LC		20
Lierre grimpant	<i>Hedera helix</i>	LC	LC		10
Églantier	<i>Rosa canina</i>	LC	-		10
Troène	<i>Ligustrum vulgare</i>	LC	LC		6
Fragon faux-houx	<i>Ruscus aculeatus</i>	LC	LC		4
Espèces dominantes : Strate arborée					
Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i>	NA	-		35
Frêne commun	<i>Fraxinus excelsior</i>	LC	LC		30
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	LC	LC		25
Erable champêtre	<i>Acer campestre</i>	LC	LC		10

Jardin arboré :

Nom commun	Nom scientifique	France	Région PDL	AII	% par espèce
Espèces dominantes : Strate herbacée					
Lierre grimpant	<i>Hedera helix</i>	LC	LC		38
Ray Grass	<i>Lolium perenne</i>	LC	LC		31
Ronce	<i>Rubus fruticosus</i>	NE	-		8
Cyclamen	<i>Cyclamen hederifolium</i>	LC	-		8
Menthe à feuilles rondes	<i>Mentha suaveolens</i>	LC	LC	x	5
Renoncule	<i>Ranunculus sp.</i>	LC	LC	x	5
Fougère	<i>Pteridium aquilinum</i>	LC	LC		3
Orpin réfléchi	<i>Petrosedum rupestre</i>	LC	LC		1
Jonc	<i>Juncus sp.</i>	LC	LC	x	1
Espèces dominantes : Strate arbustive					
Aubépine à un style	<i>Crataegus monogyna</i>	LC	LC		20
Ronce	<i>Rubus fruticosus</i>	NE	-		20
Laurier cerise	<i>Prunus laurocerasus</i>	NA	-		15
Cotonéaster de Franchet	<i>Cotoneaster franchetii</i>	NA	-		15
Gaillet gratteron	<i>Galium aparine</i>	LC	LC		15
Troène des haies	<i>Ligustrum ovalifolium</i>	NA	-		5
Oléastre épineux	<i>Elaeagnus pungens</i>	NA	-		2
Laurier tin	<i>Viburnum tinus</i>	LC	-		2
Viorne à feuille ridées	<i>Viburnum rhytidophyllum</i>	NA	-		2
Chèvrefeuille du Japon	<i>Lonicera japonica</i>	NA	-		2
Arbre à perruques	<i>Cotinus coggygria</i>	LC	-		1
Herbe de la Pampa	<i>Cortaderia selloana</i>	NA	-		1
Espèces dominantes : Strate arborée					
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	LC	LC		50
Peuplier	<i>Populus nigra</i>	LC	DD	x	10
Noisetier commun	<i>Corylus avellana</i>	LC	LC		8
Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i>	NA	-		5
Marronnier d'Inde	<i>Aesculus hippocastanum</i>	NA	-		5
Pin	<i>Pinus sp.</i>	LC	-		5
Cyprès	<i>Cupressus sempervirens</i>	NA	-		4
Epicéa	<i>Picea abies</i>	LC	-		4
Noyer commun	<i>Juglans regia</i>	NA	-		3
Erable champêtre	<i>Acer campestre</i>	LC	LC		2
Cerisier	<i>Prunus avium</i>	LC	LC		2
Prunier	<i>Prunus domestica</i>	NA	-		1
Bouleau	<i>Betula pendula</i>	LC	LC		1
Alisier torminal	<i>Sorbus torminalis</i>	LC	LC		1

Le site d'étude est largement représenté par une parcelle exploitée pour l'agriculture. Il s'agit d'un terrain labouré généralement peu colonisé par d'autres espèces que celle cultivée. Il peut toutefois s'y développer quelques plantes à fleurs ainsi que différentes espèces de poacées à la marge. Le milieu présente un faible intérêt.

La partie sud-ouest du site est occupée par une prairie dominée par les poacées et les fabacées. Il s'agit d'espèces communes de faibles intérêts.

La haie périphérique est quant à elle composée de quelques arbres et majoritairement d'une strate arbustive moyennement diversifiée.

Le jardin arboré au nord-ouest est la zone ayant la plus grande diversité floristique. Il est constitué en majorité par des feuillus mais aussi par des conifères. Ce jardin se présente à un niveau de développement important si bien qu'il s'apparente à un petit bois et d'autant plus en sa partie sud-est. Les sujets principalement de type chênes pédonculés y sont en effet assez imposants et denses (40 m de haut et tronc d'environ 90 cm de diamètre). Une allée est dessinée au cœur de la parcelle via deux rangées d'une douzaine de peupliers espacés de 2 à 3 mètres. Ces sujets sont hauts (20 à 30 m).

La strate arbustive décrite correspond majoritairement aux haies sur le pourtour de la parcelle.

La strate herbacée est largement dominée par le lierre sur la bonne moitié est/sud-est de la parcelle et par le ray grass et les cyclamens en partie ouest.

La flore y est assez représentative d'un sous-bois.

Le site étudié dans son ensemble est globalement composé d'espèces communes. Aucune espèce floristique protégée ou d'intérêt remarquable n'a été recensée lors de ces inventaires.

Sur l'ensemble de la zone étudiée, aucun secteur ne présente les caractéristiques floristiques d'une zone humide suivant l'arrêté de 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008.



Figure 9 : Vue d'ensemble du jardin arboré

6.3. Définition des habitats

Les habitats identifiés dans le périmètre d'étude sont déterminés en fonction des espèces dominantes inventoriées et rattachées à la typologie Corine Biotope et EUNIS (European Nature Information System). Ce classement par type d'habitat peut permettre de déterminer la présence d'une zone humide s'ils sont considérés comme tels (côté « H. ») dans l'annexe 2 (table b) de l'arrêté du 24 juin 2008. Pour certains habitats côtés « p » (pro parte) ou ne figurant pas sur cet arrêté, il n'est pas possible de conclure sur la nature humide de la zone sans une étude approfondie de la végétation (considérant le taux de recouvrement).

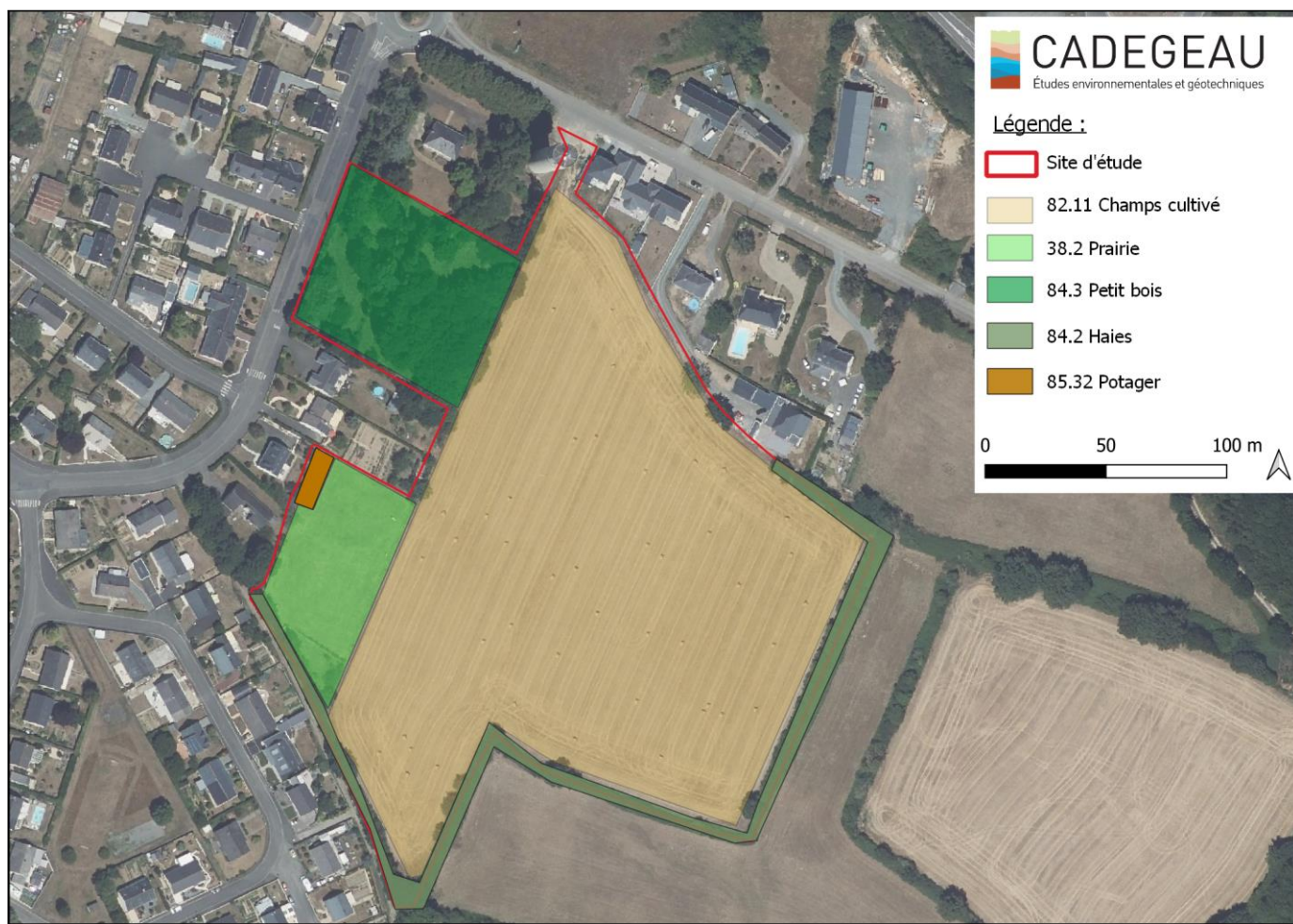


Figure 10 : Habitats identifiés sur le site d'étude

Les habitats identifiés sur la zone étudiée sont les suivants :

- **Champs d'un seul tenant intensément cultivés** (I1.1 selon la classification des habitats EUNIS ; 82.11 selon le code Corine Biotopes).
- **Prairie de fauche mésophile** (E2.2 selon la classification des habitats EUNIS ; 38.2 selon le code Corine Biotopes).
- **Haies** (FA.3/4 - selon la classification des habitats EUNIS ; 84.2/84.4 selon le code Corine Biotopes).
- **Petits bois anthropiques mixtes de feuillus et conifères/ancien jardin ornemental** (G5.5- selon la classification des habitats EUNIS ; 84.3 selon le code Corine Biotopes).
- **Potager** (I2.22- selon la classification des habitats EUNIS ; 85.32 selon le code Corine Biotopes).

Aucun des habitats identifiés sur le site d'étude n'est protégé, ni particulièrement indicateur de zones humides selon l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement.

7. Diagnostic de la faune

Un diagnostic de la faune a également été réalisé. Il vise à identifier les enjeux environnementaux et la sensibilité écologique globale du milieu, sans prétendre établir un inventaire exhaustif des espèces.

Les recherches se sont concentrées sur les principaux groupes taxonomiques suivants :

Groupe taxonomique	Nature du contact
Avifaune	Observation directe, écoute des chants
Mammifères	Observation directe, indices de présence et traces
Amphibiens	Observation directe, écoute des chants, capture temporaire
Reptiles	Observation directe au sein de milieux favorables
Insectes	Observation directe, filet à main

Deux méthodes ont été combinées. Celle du transect et celle des points d'écoute.

→ Transect :

La méthode du transect consiste à tracer une ligne entre deux points référencés. Ces points peuvent être situés dans des habitats différents ou au sein d'une communauté homogène. Une fois les extrémités du transect localisées, l'observateur procède ensuite au relevé des espèces se situant dans un rayon de 50 cm de part et d'autre de la ligne. La vitesse de déplacement doit être très faible afin de ne pas effrayer les individus. L'ensemble des espèces rencontrées forme ainsi la richesse spécifique du milieu.

Dans le cas présent, l'objectif du transect est d'évaluer le nombre d'espèces présentes sur la parcelle sans tenir compte de leur abondance. L'objectif est de voir la richesse spécifique du milieu ainsi que de déceler la présence ou non d'espèce d'intérêt patrimonial. Les identifications se font essentiellement à vue.

→ Point d'écoute :

La méthode des points d'écoute permet de contacter des espèces qui sont plus discrètes ou dont le vol n'est pas suffisamment caractéristique pour être identifiées avec certitude. La méthode consiste en l'établissement de points dont la position est connue et référencée. Les points sont placés suffisamment proches des zones d'intérêts (haies, boisements...) en restant le plus discret possible.

Sur chaque point d'écoute, l'observateur commence par effectuer une recherche à vue des espèces dans son champ de vision sur une durée de 5 minutes précisément. L'utilisation de jumelles ou de longue-vue peut s'avérer nécessaire pour confirmer les identifications. Une fois le temps d'observation passé, l'observateur se concentre sur la reconnaissance des chants pendant 10 minutes. Cela permet aux espèces plus discrètes de s'habituer à la présence de l'observateur et de reprendre leur activité. Une fois la phase auditive terminée, l'observateur peut à nouveau rentrer dans une phase d'observation de 2 minutes pouvant compléter la liste des espèces présentes. Chaque espèce recensée est comptabilisée. Les effectifs par espèce ne sont pas pris en compte. Les points d'écoute sont placés de façon à pouvoir balayer l'ensemble de la zone choisie.

La bonne réalisation de ce diagnostic est dépendante des conditions météorologiques. Les périodes de vent et de pluie sont à éviter puisque rendant la détermination des chants plus complexe.

Pour mener à bien ces diagnostics, du matériel de capture a été utilisé ainsi que des jumelles. Tous les individus capturés sont relâchés in situ. Les manipulations sont effectuées uniquement en cas de nécessité d'identification et réalisées par des professionnels.

Le tableau suivant présente les espèces rencontrées lors de l'application de ces protocoles. Cet inventaire est non exhaustif et peut être complété tout au long des périodes de reproduction.

Les investigations terrain ont eu lieu le 17 octobre 2024. Seules des espèces des groupes « oiseaux » et « mammifères » ont pu être déterminées.

Nom commun	Nom scientifique	Mode d'identification	Liste Rouge nationale	Protection nationale
Oiseaux				
Rouge-gorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	Observation directe, contact auditif	LC	x
Mésange charbonnière	<i>Parus major L.</i>	Observation directe, contact auditif	LC	x
Moineau	<i>Passer domesticus</i>	Observation directe	LC	x
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	Contact auditif	LC	
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	Observation directe, contact auditif	LC	
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	Observation directe	LC	
Corneille	<i>Corvus corone</i>	Observation directe	LC	
Mammifères				
Ecureuil	<i>Sciurus vulgaris</i>	Observation directe	LC	x

Ex : Taxons non revus récemment, présumés disparus ; CR : en danger extrême de disparition ; EN : en danger de disparition ; VU : vulnérable ; NT : quasi-menacés ; LC : non menacés ; NE : non évalué.

En l'absence d'observation d'amphibiens et de reptiles, l'évaluation du niveau d'enjeu concernant ces groupes taxonomiques s'avère complexe. La prairie et la parcelle cultivée ne présente toutefois qu'un faible enjeu et le site ne présente pas de mares ou autre plan d'eau.

Aucun insecte n'a été contacté. Toutefois, les bois morts et les quelques arbres sénescents retrouvés au niveau du jardin arboré peuvent éventuellement constituer un habitat favorable au Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*), espèce xylophage protégée car quasi-menacée.

Les espèces qui ont pu être observées lors de ce diagnostic sont communes et présentent une faible vulnérabilité.

8. Conclusion

L'analyse des zonages règlementaires environnementaux a révélé que le site d'étude n'est globalement pas concerné par ceux-ci, si ce n'est par le zonage de prescriptions archéologiques. Aussi, seule la haie existante bordant le site constitue un élément de paysage protégé au titre de l'article L. 151-23 du code de l'urbanisme. Elle sera préservée.

Sur l'ensemble du site étudié, aucun secteur ne présente les caractéristiques floristiques d'une zone humide suivant l'arrêté de 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008. Toutefois, un secteur présente les caractéristiques pédologiques des zones humides suivant le référentiel des sols humides de l'arrêté du 01 octobre 2009 (classes d'hydromorphie du Groupe d'Etude des Problèmes de Pédologie Appliquée GEPPA 1981). Il est situé au niveau de la prairie au sud-ouest du site d'étude et comprend une superficie d'environ 2700 m². Celle-ci sera entièrement préservée.

Peu d'espèces de faune ou de flore ont été contactées lors des investigations de terrain. Aucune espèce floristique protégée ou d'intérêt patrimonial n'a été recensée lors de ces inventaires. Du point de vue de la faune, quelques espèces sont protégées sans toutefois présenter un statut de conservation particulièrement défavorable.

La plus grande diversité d'espèces a été contactée au niveau du jardin arboré situé au nord-ouest du site d'étude. Il constitue un habitat s'assimilant à un petit bois (et particulièrement développé en partie sud-est), qui est globalement intéressant pour la biodiversité. Il peut en effet, être le site de nidification et de ressources pour se nourrir et élever les jeunes. Si les travaux de défrichages doivent avoir lieu, ils seront impérativement réalisés en dehors de la période d'activité biologique des espèces (minimum de début avril à la fin juillet).

Un inventaire faune-flore a été réalisé au printemps par M. GAIARDO, écologue indépendant, dont le rapport est joint en annexe 9.

Le projet s'est adapté pour prendre en compte les éléments de paysages et de biodiversité constituant le site afin de les conserver au maximum.